Le 08 janvier 2020

Service Technique **TECH : 2020-004**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de la LYONNAISE DES EAUX en date du 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de branchement avec fosse à compteur au 16 bis rue du Villa, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires ;

A R R Ê T E

ARTICLE UN :

A compter du 20 janvier 2020 au 31 janvier 2020 les travaux au 16 bis rue du Villa seront réalisés sur trottoir et en ½ chaussée (1 jour, le 24 janvier) avec alternat manuel et/ou feux tricolores, si besoin dans la période de référence uniquement de 9h à 17h. La signalisation sera renforcée au droit des travaux.

ARTICLE DEUX :

Le stationnement sera interdit au droit des travaux et le balisage renforcé.

Le cheminement piéton neutralisé, les piétons devront emprunter le trottoir opposé, libre de tout encombrement.

ARTICLE TROIS :

Les travaux sur le domaine public communautaire ne peuvent débuter qu'après réception de l'arrêté des services de Bordeaux Métropole.

L'entreprise AXEO réalisant les travaux, sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous leur responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE QUATRE :

Le numéro d'urgence à contacter est le 05 57 57 20 80.

ARTICLE CINQ :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur de la Direction Territoriale Ouest,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de l'entreprise Lyonnaise des eaux,

Monsieur le Directeur de l'entreprise AXEO

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux 33000 Bordeaux,

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS
Maire

2020-- 06